



Association Loi 1901
N° W133000912
site internet : <https://asral7.fr>

Association des Retraités Allocataires
de la CARMF
De la 7ème région
(PACA – Corse – Ile de la Réunion)

PRESIDENT D'HONNEUR : Dr HUBERT AOUIZERATE
Gestion site Internet et consultant
Tél : 06 77 18 15 40



Fédération Associations Régionales
Allocataires de la C.A.R.M.F.

TRÉSORIER RÉGIONAL
Dr ALBERT GRONDIN
Terrasses d'Oriane - bâtiment A
55 rue Gabriel Péri
13400 AUBAGNE Tel : 06 42 75 57 24

PRÉSIDENT RÉGIONAL
Dr JEAN PHILIPPE COLIEZ
5 rue Fragonard
06800 CAGNES SUR MER
Tel : 06 60 78 81 11

CO-PRESIDENTE REGIONALE
MME RENÉE BRISSY
Déléguée au Secrétariat général
Canto Souléou 364 Bd Amiral de Grasse
83200 – TOULON Tel : 06 12 56 99 17

**ASSOCIATION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR, CORSE, Ile de la RÉUNION
DES RETRAITÉS et ALLOCATAIRES de la CARMF - 7 -ème REGION :**

Bienvenue dans notre association qui a pour but :

- **D'aider et conseiller les allocataires** et faciliter leurs démarches auprès de la CARMF
De défendre leurs intérêts matériels et moraux par l'intermédiaire de la FARA

EN ADHÉRANT À ASRAL7, VOUS DEVEZ AUSSI ADHÉRENT DE LA FARA

-D'entretenir des relations amicales et de pallier la solitude éventuelle des adhérents

Par des activités diverses : conférences, Visio-réunions, sorties culturelles, voyages.....

- Ces activités sont organisées au niveau départemental et régional

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, PLUS NOS REVENDICATIONS SERONT SOUTENUES

Pour informations complémentaires consulter notre site :

<https://asral7.fr>

BULLETIN DE COTISATION 2022

Nom : Prénom

Année de naissance :

Adresse :

Code Postal Ville :

Téléphone Mobile : Fixe :

Email @.....

Médecins retraités sans activités : 38 €

Encore en activité : 38 €

Conjoint survivant : 19 €

Médecin invalide de la CARMF : 19 €

Conjoint collaborateur : 19 €

Sympathisant : 20 €

Établir les chèques à l'ordre de ASRAL7 sans autre mention.

Bulletin à adresser directement au trésorier =>

Docteur Albert GRONDIN

**LES TERRASSES D'ORIANE - BÂTIMENT A
55, RUE GABRIEL PÉRI
13400 AUBAGNE**

Aux adhérents qui désirent recevoir une attestation merci de joindre une enveloppe affranchie à leur adresse

Les nouveaux adhérents qui ont payé leur cotisation après le 1 octobre 2021 sont dispensés de leur cotisation 2022